

Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC) - 15 mai 2008

Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici et d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement les positions du CNC ou de ses membres. Le choix des articles est basé sur quatre grandes thématiques : l'assurance-emploi, l'assurance-chômage, l'économie et le marché du travail. Pour terminer, la revue de presse du CNC n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.

Bonne lecture !

**Yvan Boulay
Revue de presse-CNC**

CNC, 14 mai 2008 - Enregistrement vidéo de la réunion du Comité permanent des finances du 7 mai 2008

Intervention de Pierre Céré, porte-parole du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC) lors de la réunion 41 du Comité permanent des finances du 7 mai 2008.

<http://www.lecnc.com/video.html>

Mémoire du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC) déposé lors de cette réunion

Dans un premier temps, je voudrais au nom de notre organisation, le Conseil national des chômeurs et chômeuses, vous remercier, Monsieur le président, ainsi que tous et toutes les députés des différents partis politiques représentés au Comité permanent des finances.

Notre organisation réunit plusieurs groupes de chômeurs dont certains oeuvrent depuis une trentaine d'années à informer les gens et défendre leurs droits. Nous avons été aux premières lignes de nombreuses campagnes d'opinion publique pour dénoncer le détournement de la caisse d'assurance-emploi mais aussi et surtout pour réclamer un meilleur régime d'A-E.

Je suis ici, aujourd'hui, pour vous faire part de notre opinion au regard de la mise sur pied prochaine de l'Office de financement de l'assurance-emploi, telle que prévue à la partie 7 du projet de loi C-50.

Nous avons étudié ce projet de loi avec beaucoup de sérieux. Nous l'avons aussi comparé avec l'actuelle législation de l'assurance-emploi.

À notre avis, la plupart des dispositions prévues dans le texte de loi C-50 changent peu de choses au texte actuel de loi de l'assurance-emploi.

Par exemple l'actuel article 66 prévoit déjà [art. 66 (1)a)] :

- que le montant des cotisations [...] soit juste suffisant pour couvrir les paiements à faire » (en d'autres mots équilibrer);
- que la variation annuelle du taux de cotisation ne peut excéder 0,15% [art. 66 (2)] ; ou
- que le gouverneur en conseil peut substituer un autre taux de cotisation s'il estime que c'est l'intérêt public [art. 66.3].

Il y a, par contre, une différence entre la situation actuelle et celle prévue par la mise sur pied de l'Office de financement de l'assurance-emploi : la création d'un compte indépendant faisant en sorte que les cotisations versées par les travailleurs et les employeurs restent dans la caisse et qu'il ne soit plus possible de les utiliser à d'autres fins.

Cette différence n'est pas quelconque

De 1995 au 31 mars 2007, il a été calculé que 54,1 milliards de dollars d'excédents de la caisse ont été confisqués par le gouvernement et utilisés à d'autres fins. Le Ministre des Ressources humaines, M. Solberg, comparaisant récemment devant le Comité des ressources humaines, a reconnu le fait des surplus, de leur confiscation et de leur détournement. Il disait que cela ne devait plus être. Nous sommes d'accords.

La mise sur pied annoncée de la nouvelle société d'état, aux seuls pouvoirs de gérer la caisse et de fixer le taux de cotisation, n'est donc pas une mauvaise nouvelle.

Par contre, et comme nous l'avons dit précédemment, sur le reste il n'y a pas grand chose qui change. La plupart des dispositions prévues étant déjà en vigueur, et sous la responsabilité de la Commission. Il serait même possible d'imaginer la mise en place, tout simplement, d'un compte indépendant sous la juridiction de la Commission d'assurance-emploi, et remplissant le mandat prévu de la prochaine Office de financement de l'assurance-emploi.

Dans un cas comme dans l'autre, avec ou sans Office de financement, sous la responsabilité ou non de la Commission, il convient ici de préciser qu'il n'y a pas lieu de prétendre que tout est réglé. Il y a, en effet, des problèmes qui demeurent entiers.

À notre avis, la création de l'Office de financement de l'AE ne dispose pas du surplus accumulé de 54 milliards qui a été confisqué. Elle ne dispose pas non plus de la nécessaire bonification du régime d'assurance-emploi, de façon à mieux protéger, économiquement, les travailleurs entre 2 emplois.

Sur la première question, nous proposons une modification à l'article 80 de la loi (p. 121 du projet de loi), à l'effet que « si les sommes portées au crédit du compte [...] sont insuffisants pour payer les sommes [...], le ministre peut autoriser l'avance au Compte d'assurance-emploi d'une somme, prélevée sur le Trésor, suffisante pour couvrir les paiements en

question. L'avance se fait par inscription au crédit du Compte et est remboursable de la manière et selon les modalités [...] que le ministre des Finances peut fixer ».

Nous proposons qu'il ne s'agisse pas d'avances remboursables mais de « paiements non remboursables » tirées à même les surplus accumulés.

En ce sens, nous proposons que le projet de loi C-50 soit amendé de façon à prévoir la tenue comptable avec intérêt de ce surplus accumulé, jusqu'à son remboursement complet; que ce surplus soit donc considéré comme une dette.

Nos institutions, nos lois et nos peuples ne doivent jamais oublier ce qui peut être qualifié comme étant l'un des grands scandales financiers canadiens du XXe siècle : soit le détournement à coup de milles et de milles de millions de dollars de cotisations au régime d'assurance-emploi qui devaient servir à mieux protéger notre population.

Je m'explique. Il y a des expériences politiques dans le monde qui peuvent parfois nous servir d'enseignement. Un grand homme politique, Nelson Mandela, nous aura appris que la réconciliation a un prix : celui de la vérité; et que c'est seulement une fois établie la vérité qu'il est ensuite possible de se réconcilier.

D'autre part, l'ajout proposé avec l'art. 70.1 (p. 119 du projet de loi C-50) prévoit une réserve de 2 milliards de dollars. Cette réserve est insuffisante.

Selon l'Institut canadien des actuaires, elle devrait être de 15 milliards de dollars. Nous proposons donc que cette réserve soit augmentée ou encore qu'il soit permis d'ajouter à cette réserve les éventuels surplus annuels, sans que cela n'affecte l'équilibre des comptes.

Toujours relativement au projet de loi C-50, nous proposons que le processus de nomination au Conseil d'administration ainsi qu'à la présidence de l'Office (projet de loi C-50, art. 9 à 13) soit sujet à l'approbation du Comité permanent des ressources humaines. Cela rendrait le processus plus transparent et plus démocratique.

Finalement, le grand message que nous voulons transmettre aux parlementaires réunis dans la présente réunion est à l'effet que la création de l'Office de financement ne dispose pas du problème réel. Celui qui fait que plus de 50% des travailleurs en chômage ne peuvent se qualifier à l'assurance-emploi.

Cette question pour nous est la plus importante, la plus centrale, l'unique qui mérite réellement qu'on se batte en sa faveur. Mise sur pied ou non de l'Office de financement de l'AE, il faut que le régime d'assurance-emploi soit amélioré.

Il arrive parfois dans l'histoire, même pour une courte période de temps, qu'il soit nécessaire de nous unir, tous, pour arriver à faire progresser, par exemple, une question sociale comme celle d'un régime d'assurance-emploi qui serve à protéger les travailleurs de notre pays.

Cette question est éminemment politique : ou nous nous emmurons chacun dans notre vision des choses et dans nos vérités et dans nos discours, ou nous cherchons une formule rassembleuse, capable de susciter les majorités désirées. C'est à cela, et au sens de nos

responsabilités, que nous appelons les parlementaires et les différents partis politiques représentés au Parlement canadien.

Merci.

CNC, 14 mai 2008 - Enregistrements audios de la réunion Comité permanent des ressources humaines du développement social et de la condition des personnes handicapées du 8 mai 2008

Interventions du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC), des centrales syndicales FTQ, CSN, CSQ et du Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE) lors de la réunion 29 du Comité permanent des ressources humaines du développement social et de la condition des personnes handicapées du 8 mai 2008.

<http://www.lecnc.com/video.html>

Statistique Canada, 14 mai 2008 - Heures travaillées et productivité du travail dans les provinces et les territoires en 2007

En 2007, Terre-Neuve-et-Labrador a dominé les autres provinces au chapitre de la croissance de la productivité du travail, tandis que l'Alberta a connu la plus forte baisse. Dans les deux cas, les variations dans la contribution relative de l'extraction conventionnelle du pétrole brut à leur économie provinciale respective ont joué un rôle important.

À l'échelle nationale, la productivité s'est accrue de 0,7 % en 2007, soit un taux comparable à celui affiché en 2006, mais un taux nettement plus faible que celui observé en 2005. Cet accroissement s'est produit dans un contexte marqué par l'appréciation du dollar canadien et par le maintien des prix des ressources naturelles à des niveaux élevés en raison de la forte demande mondiale.

Terre-Neuve-et-Labrador a affiché une hausse marquée de 9,2 % de sa productivité, soit le taux de croissance le plus rapide au pays. Cette progression résulte d'une reprise des activités d'extraction pétrolière, lesquelles avaient été entravées par des difficultés de production en 2006. En Alberta, la transition de l'industrie pétrolière traditionnelle vers celle plus coûteuse des sables bitumineux se poursuit. Parallèlement, la forte croissance de la population en Alberta a entraîné une expansion des industries de services nécessitant plus de main-d'oeuvre. Ces deux changements en Alberta ont détourné l'économie des activités plus productives.

Les accroissements de la productivité du travail ont également été supérieurs à la moyenne nationale à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan, en Ontario, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Pour une deuxième année consécutive, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont affiché les plus fortes augmentations des heures travaillées parmi les provinces. À l'opposé, l'Île-du-Prince-Édouard était la seule province à enregistrer une baisse des heures travaillées, alors qu'elles sont demeurées inchangées à Terre-Neuve-et-Labrador.

La rémunération horaire a augmenté de 4,0 % à l'échelle nationale en 2007, soit un taux pratiquement inchangé par rapport à celui de 4,1 % enregistré l'année précédente. Il s'agit toutefois d'une croissance plus faible que la progression de 5,0 % observée en 2005.

Deux provinces de l'Atlantique enregistrent les plus fortes croissances au chapitre de la productivité

Les plus fortes croissances au chapitre de la productivité provinciale du travail en 2007 ont été enregistrées dans deux provinces de l'Atlantique, soit à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Pour une troisième fois en six ans, Terre-Neuve-et-Labrador a éclipsé les autres provinces au chapitre du taux de croissance de sa productivité. Cette hausse fait suite à des prix mondiaux élevés des produits de base et à la reprise de l'extraction pétrolière, qui avait connu des difficultés techniques en 2006.

Terre-Neuve-et-Labrador a connu une baisse de sa rémunération horaire, à la suite d'une hausse exceptionnelle en 2006. Cette hausse découle d'une contribution ponctuelle aux fonds de retraite d'employés du secteur public. Lorsqu'on exclut l'effet de ces paiements spéciaux, le salaire horaire s'est accru à un rythme supérieur à la moyenne nationale.

À l'Île-du-Prince-Édouard, la croissance de la productivité a connu un rythme presque cinq fois plus élevé, passant de 0,7 % en 2006 à 3,5 % en 2007. Le commerce de détail, l'agriculture et la transformation des aliments ont contribué à cette croissance. Pendant que sa production économique s'accroissait à un rythme plus lent qu'en 2006, l'Île-du-Prince-Édouard est la seule province au pays à avoir connu une baisse de son volume d'heures travaillées en 2007. La rémunération horaire dans cette province a grimpé de 5,5 % en 2007 à la suite d'une légère hausse l'année précédente.

En Nouvelle-Écosse, la productivité a progressé d'à peine 0,1 % en 2007, après avoir affiché un taux de croissance supérieur à la moyenne nationale en 2006. Le produit intérieur brut (PIB) réel s'est accru de 1,6 %, soit pratiquement au même rythme que l'augmentation de 1,4 % du volume des heures travaillées. Par ailleurs, la rémunération horaire a augmenté à un rythme inférieur à la moyenne nationale pour une troisième année consécutive.

Au Nouveau-Brunswick, la productivité s'est accrue de 1,2 %, soit un rythme identique à celui observé en 2006. Le volume des heures travaillées au Nouveau-Brunswick a augmenté de seulement 0,4 % en 2007, mais la croissance de sa production économique s'est chiffrée à 1,6 %. Des baisses du volume des heures travaillées se sont surtout manifestées dans la foresterie, dans la pêche ainsi que dans les services administratifs et de soutien et de la gestion des déchets. Par contre, le rythme de croissance de la rémunération horaire s'est accéléré en 2007.

Les hausses de productivité dépassent la moyenne nationale en Ontario et au Québec

Bien que la croissance économique soit sous la moyenne nationale en Ontario et au Québec pour une cinquième année consécutive, ces deux provinces ont dépassé la moyenne canadienne au chapitre de la productivité du travail. En 2007, la productivité a progressé de 1,5 % au Québec et de 0,8 % en Ontario.

Dans les deux provinces, la croissance du volume des heures travaillées s'est maintenue. Des hausses importantes du volume de travail dans les industries produisant des services ont plus que compensé les baisses observées dans la fabrication.

Les fabricants en Ontario et au Québec ont amélioré leur productivité en 2007. Au Québec, la productivité manufacturière a augmenté de 3,2 %, soit le double du taux enregistré l'année précédente. En Ontario, la productivité a bondi de 3,1 %, après avoir affiché un fort repli en 2006.

Les heures travaillées consacrées à la fabrication ont continué à reculer dans les deux provinces, reflétant ainsi la poursuite de la restructuration de ce secteur. Entre-temps, la production manufacturière a accusé un déclin de 2,2 % en Ontario, lequel résultait en partie de baisses observées dans le matériel de transport. Au Québec, la production manufacturière a augmenté de 0,8 %, surtout grâce à la forte production des produits aérospatiaux ainsi que des machines et matériel.

Au Québec, la croissance de la rémunération horaire a accéléré, notamment en raison du règlement rétroactif sur l'équité salariale des fonctionnaires provinciaux. Cela a entraîné une augmentation de 5,0 % de la rémunération horaire moyenne en 2007. En Ontario, la hausse a été de seulement 3,3 %, soit un taux inférieur à la moyenne nationale.

L'Alberta et la Colombie-Britannique affichent les plus fortes croissances provinciales des heures travaillées

En 2007, pour une deuxième année consécutive, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont affiché les plus fortes augmentations des heures travaillées parmi les provinces. Ce sont aussi les deux seules provinces qui ont connu un déclin de leur productivité.

En Alberta, la transition de l'industrie pétrolière traditionnelle vers celle des sables bitumineux continue à freiner la croissance de la productivité du secteur minier. En 2007, le PIB de l'Alberta n'a progressé que de 3,3 %, soit la moitié du taux de croissance affiché en 2006. Il s'agit d'un ralentissement qui est principalement attribuable à la chute des activités d'exploration pétrolière et gazière.

Cependant, le volume des heures travaillées a augmenté considérablement, soit de 5,3 %, principalement dans les industries de cette province qui nécessitent plus de main-d'oeuvre. Les plus fortes hausses du volume des heures travaillées ont été observées dans la construction, le commerce de gros, les services d'enseignement et les soins de santé.

En Colombie-Britannique, les principales baisses de productivité ont été observées dans la construction et la fabrication. L'économie a progressé de 3,1 %, tandis que le volume des heures travaillées s'est accru pour s'établir à 3,2 %. La construction et le commerce de détail ont été parmi les principales industries à l'origine de cette accélération des heures travaillées.

La croissance de 1,6 % de la productivité du travail au Manitoba a été la troisième plus élevée parmi les provinces. Cette situation découle de quatre secteurs clefs, soit l'agriculture, la fabrication, le commerce de détail ainsi que le secteur de la finance. Le volume des heures travaillées a augmenté de 1,6 %, soit une accélération par rapport à 2006.

En Saskatchewan, la productivité a dépassé la moyenne nationale, progressant de 1,0 % après avoir reculé en 2006. Stimulé par l'activité minière, le PIB de la Saskatchewan s'est redressé pour s'établir à 2,8 % à la suite d'un déclin observé en 2006.

En 2007, la rémunération horaire en Saskatchewan a grimpé de 6,1 %, pendant qu'elle augmentait légèrement moins au Manitoba et en Alberta. Ces trois provinces ont toutes connu un resserrement de leur marché du travail au cours des dernières années.

Les territoires affichent des résultats mixtes

La productivité du travail s'est accrue de 6,1 % dans les Territoires du Nord-Ouest et de 6,3 % au Yukon, mais a décliné de 1,7 % au Nunavut.

En dépit d'une croissance spectaculaire de sa production, le Nunavut a vu sa productivité se replier pour une deuxième année consécutive. Bénéficiant d'une population jeune, le Nunavut a connu une forte hausse du volume des heures travaillées qui a légèrement dépassé celle de son PIB. Ce territoire a également enregistré une diminution de sa rémunération horaire pour une deuxième année de suite.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, la croissance de la productivité du travail a accéléré après avoir enregistré une progression de 3,9 % en 2006, principalement en raison de la forte augmentation de la production de diamants.

Au Yukon, la productivité s'est redressée après avoir subi un recul en 2006. La production a progressé à un rythme accéléré dans la foulée de l'ouverture d'une nouvelle mine, alors que les heures travaillées ont légèrement reculé après avoir affiché une forte augmentation en 2006.

Cyberpresse, 14 mai 2008 - Des changements structuraux ont modifié l'économie

C'est ce qui ressort du portrait de l'économie québécoise en 2007 brossé mercredi matin par la Fédération des chambres de commerce du Québec.

Si le portrait de l'économie québécoise dressé par région était un peu sombre, de l'aveu même de la fédération, le portrait de la même économie brossé par secteur d'activité laisse voir une image plus dynamique et un changement dans la structure de cette économie.

Ainsi, l'économie québécoise se diversifie graduellement et se tourne notamment vers le commerce, les services financiers et la construction, qui ont été des moteurs de la croissance en 2007, a expliqué l'économiste de la fédération, Jean Laneville.

Va bien

Par exemple, le secteur de la construction a crû de 9,1 % en 2007, «plus de trois fois la croissance de l'ensemble de l'économie», indique le rapport de la fédération. Dans ce secteur, l'économiste Laneville prévoit pour 2008 une transition de la construction résidentielle vers la construction des grandes infrastructures (barrages, routes et autres).

Le secteur des services financiers et immobiliers a crû de 3,1 % en 2007, surtout grâce aux bas taux d'intérêt.

Le commerce a aussi connu une bonne année 2007, croissant de 4,6 % en 2007, notamment grâce à une demande intérieure soutenue.

Si les mines et métaux ne font pas partie des trois secteurs moteurs, bien qu'ils aient crû de 5,4 % en 2007, c'est parce qu'ils ne représentent pas une portion de l'économie aussi forte que la construction, les services financiers et immobiliers ou le commerce, a indiqué M. Laneville. Il admet toutefois que les mines et métaux ont connu «un rebond».

Va mal

La forêt a encore subi une dégringolade en 2007, puisque le secteur foresterie et pâtes et papiers a chuté d'un autre 7,9 %.

«On assiste à un désinvestissement massif dans ce secteur. C'est triste et ça regarde mal pour l'avenir», a opiné l'économiste Laneville.

Un autre secteur qui s'est mal porté est celui des biens de consommation. Dans ce secteur, c'est la concurrence des manufacturiers de la Chine et de l'Inde qui heurte les manufacturiers québécois.

En 2007, ce secteur a crû de 2,9 %, mais après quatre années de décroissance. Cette faible croissance s'explique par deux sous-secteurs qui ont mieux fait que l'ensemble, soit l'ameublement et les électroménagers, de même que les autres produits de consommation.

Le tourisme a aussi boité en 2007, avec une baisse de 1,3 %, due à la hausse du dollar canadien et à celle du prix de l'essence. M. Laneville plaide pour une plus grande cohésion des interventions dans ce secteur. «Il nous manque une politique globale sur la question» et mieux ciblée, croit-il.

Main-d'oeuvre

L'indicateur sectoriel de la Chambre laisse aussi voir de grands besoins en main-d'oeuvre qualifiée, notamment à cause d'un manque d'adéquation entre les besoins des entreprises et la formation des travailleurs disponibles.

Par exemple, les travailleurs du secteur de la forêt qui ont perdu leur emploi ne peuvent pas nécessairement ou rapidement être recyclés dans les secteurs où l'on manque de main-d'oeuvre, comme dans le secteur financier ou la conception de systèmes informatiques.

«Après plusieurs années de croissance soutenue et un taux de chômage historiquement bas, l'enjeu de l'heure pour bon nombre de secteurs économiques québécois est l'accès à une

main-d'oeuvre qualifiée» a indiqué en entrevue la présidente directrice générale de la fédération, Françoise Bertrand.

La Voix de l'Est, 14 mai 2008 - Assurance-emploi : Les surplus devant la Cour suprême

Le débat sur l'utilisation des surplus de la caisse d'assurance-emploi s'est transporté devant la Cour suprême, hier, plus de dix ans après les premières plaintes émanant de syndicats du Québec.

Le plus haut tribunal du pays a entendu la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), qui affirment qu'Ottawa a dénaturé le programme d'aide aux chômeurs en "détournant" systématiquement ses surplus pour réduire le déficit.

Les deux organisations syndicales prétendent que la loi qui a permis au fédéral d'agir ainsi est anticonstitutionnelle.

Quant au gouvernement, il répète qu'il était dans son bon droit, que la caisse n'avait jamais été considérée comme une fiducie et que l'argent qui s'y trouve a toujours été considéré comme faisant partie du Trésor public.

D'après le procureur du fédéral, James Mabbutt, il se peut que le pouvoir ait été mal exercé "mais on n'est pas ici pour trancher cette question qui relève du droit administratif".

Les arguments des organisations de travailleurs ont été rejetés à deux reprises déjà, par la Cour supérieure du Québec puis par la Cour d'appel.

Sons de cloche divergents

La CSN se dit néanmoins optimiste quant à l'issue du processus. Son vice-président Roger Valois voyait un signe encourageant dans la décision du plus haut tribunal du pays d'entendre leur requête.

Ses collègues de la FTQ sont beaucoup moins certains. Le président René Roy a même confié hier qu'il pensait que les chances que les syndicats l'emportent et que les travailleurs soient remboursés étaient "minces".

"Il y a eu beaucoup de détériorations du régime et pas d'amélioration, alors on est devant la Cour suprême pour crier notre désaccord sur cette injustice-là, mais est-ce qu'on va gagner? Je pense que non", a-t-il déclaré, en marge de l'audience.

Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC)

354, avenue des Pins Ouest

Montréal, Québec, H2W 1S1

Téléphone : (514) 933-3764

Télécopieur : (514) 933-4074

Courriel : cnc@lecnc.com

Site : <http://www.lecnc.com>

Archives : <http://www.lecnc.com/revuedepresse.cnc.html>